



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le directeur
du SDMIS
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 7 mai 2015

N/ Réf. : 201515

**Objet : date de mise en application de l'arrêté du 8 avril 2015 fixant
les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers**

Monsieur le directeur,

Le 25 avril 2015 paraissait au Journal Officiel l'arrêté du 8 avril de la même année qui fixe les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers.

Nous vous demandons, d'une part, de bien vouloir nous indiquer la date à laquelle cet arrêté sera mis en application au sein de notre établissement, et d'autre part, afin d'éviter des situations conflictuelles dans certains centres, de nous préciser si ce nouvel arrêté supplante, à sa date de parution, notre règlement intérieur en termes de droit.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN